

8616

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification



Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8616**Autres Moyens d'Identification :** Graisse Super Thermoconductrice II / Super Thermal Grease II**Pièces Connexes #** 8616-4G, 8616-3ML, 8616-25ML, 8616-85ML, 8616-1P, 8616-1G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Pâte thermique**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)


Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8616
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	1	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

8616
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
1344-28-1	oxyde d'aluminium	42%
1314-13-2	oxyde de zinc	37%

Section 4 : Premiers Soins

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, légère irritation, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P332 + P313
Symptômes Immédiat	<i>légère irritation</i>
Intervention	Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

8616**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
Danger Spécifiques	En cas d'incendie, ce produit peut libérer des fumées d'oxydes de zinc et d'aluminium. L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale. L'eau peut provoquer de l'écume.
Produits de Combustion	La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂) et des fumées d'oxyde de zinc (ZnO) et d'aluminium (Al ₂ O ₃).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de chaleur extrême. Éviter de respirer les fumées.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthodes de Confinement	Sans objet — pas aisément apte à l'écoulement
Méthodes de Nettoyage	Collecter le déversement dans un récipient à déchets. Essuyer les résidus avec une serviette essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthodes d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

8616
Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Tenir à l'écart toutes sources de chaleur extrême. Éviter de respirer les fumées.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>
Manutention	<p>Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.</p> <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p>
Stockage	<p>RECOMMANDATION : Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.</p>

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
aluminium métal, oxydes et composés insoluble	ACGIH	1 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	15 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	10 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	1 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
oxyde de zinc (poussière/brouillard)	ACGIH	2 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada AB	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada BC	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada ON	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada QC	2 mg/m ³	10 mg/m ³
fumées poussière	Canada QC	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des fournisseurs furent également consultés. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

8616**Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque les poussières d'oxyde de zinc et d'oxyde d'aluminium sont liées à la matrice de graisse, il ne présente pas de danger d'inhalation dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Assurer une ventilation adéquate si le produit est mécaniquement pulvérisé ou projette un brouillard.

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistants.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

En cas d'exposition aux produits de dégradation thermique résultant de températures extrêmes ou de combustion, utiliser un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8616

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Non disponible
Apparence	Graisse blanche	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Non disponible
Odeur	Inodore	Pression de Vapeur @ 20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	Non disponible
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	2.69
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Immiscible
Point d'Ébullition	Non disponible	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair ^{a)}	290 °C [554 °F]	Température d'Auto-inflammation	Non disponible
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

a) selon la composante d'huile synthétique

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Lorsque le produit est aérosolisé ou exposé à de fortes températures tels que pendant le soudage, cela peut provoquer des fumées d'oxyde de zinc et d'aluminium nocifs. L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc et d'aluminium peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes, la chaleur très élevée (tels que les températures de brasage et de soudage) et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts

Suite de section sur la page suivante

8616

Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, une irritation légère des yeux et de la douleur. L'oxyde de zinc et d'aluminium sont mécaniquement abrasif.
Peau	Peut provoquer une irritation légère cutanée.
Inhalation	Aucun effet dangereux anticipé pour un usage normal. À des températures extrêmes, l'inhalation des fumées peut provoquer de la fièvre des fondeurs et une irritation des voies respiratoire.
Ingestion	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Chronique	Sans objet

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
oxyde d'aluminium	Non disponible	Non disponible	Non disponible
oxyde de zinc	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	2 500 mg/m ³ Souris

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

8616**Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritation des yeux

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Contient des particules mécaniquement abrasives.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange contient pas de composantes avec un danger d'aspiration de catégorie 1 et la graisse a une viscosité cinématique $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40 °C.

8616**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient de l'oxyde de zinc en poudre, qui est un danger pour le milieu aquatique catégorie de toxicité aiguë et chronique 1 solide (non biodégradable, CL50 minimale de 0,042 mg / L) qui est nocif pour l'environnement.

Selon les données disponibles, l'oxyde d'aluminium n'est pas classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Voir écotoxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non biodégradable

Autres Effets

Non disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

8616
Section 14 : Information Relatives au Transport
Voie Terrestre
Référent aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

 Tailles inférieures à 450 kg
 8616-4G, 8616-3ML, 8616-25ML,
 8616-85ML, 8616-1P
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
 par la disposition particulière 99(2)

 Tailles de 5 kg ou moins
NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR
 Par l'exception 171.4 (c)(2)

 Tailles supérieures à 5 kg (É.-U.)
 8616-1G *

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :

 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
 VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,
 N.S.A. (oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui


Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

* Le 8616-1G est non réglementé au Canada sous la disposition particulière 99, mais cette exception ne s'applique pas dans les autres juridictions.

Suite de section sur la page suivante

8616
Voie Aérienne
Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

 Tailles de 5 kg ou moins
 8616-4G, 8616-3ML, 8616-25ML, 8616-85ML, 8616-1P

NON RÉGLEMENTÉ

 Sur le bordereau d'expédition, écrire :
 « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

 Tailles supérieures à 5 kg
 8616-1G

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGÉREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui


Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime
Référez au Règlement IMDG.

 Tailles de 5 kg ou moins
 8616-4G, 8616-3ML, 8616-25ML, 8616-85ML, 8616-1P

NON RÉGLEMENTÉ

Selon 2.10.2.7

 Tailles supérieures à 5 kg
 8616-1G

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGÉREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui


2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

8616**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

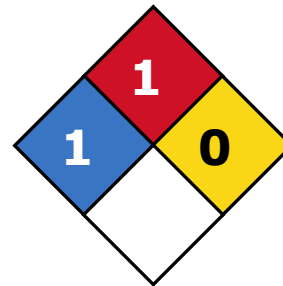
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	1
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONNELLE :	

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'oxyde d'aluminium (No. CAS 1344-28-1) and des composés de zinc (No. CAS 1314-13-2) qui peuvent être assujettis aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 » sur certaines conditions.

Suite de section sur la page suivante

8616**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient de l'dioxyde de titane, mais il est lié au mélange et l'exposition dans des conditions normales d'utilisations sont en dessous du seuil Safe Harbor.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par	le Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	04 février 2021
Annule et Remplace	28 juillet 2020

Changement Effectué : Modifications de la section de transport terrestre..

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Suite de section sur la page suivante

8616**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i>)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i>)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

<i>Fabrication & Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.